



**République Française**  
**Département Ille et Vilaine**

## **Compte Rendu du Conseil Municipal**

### **Séance du 15/02/2021**

L'an 2021 et le 15 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : AUDION Sandrine, COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, PILLET Emmelyne, MM : ADRUBAL Valéry, LEDUC Eric, LEMEUNIER Xavier, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PRODHOMME Arnaud..

Excusés :

ATERIANUS Perrine donne pouvoir à DAVID Françoise.

BAUDU Jérôme donne pouvoir à LETORT Michel.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 10/02/2021

Date d'affichage : 19/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 19/02/2021

Secrétaire de séance : LEDUC Eric.

OBJET DE LA DELIBERATION :

### **SMICTOM - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Le RAY, élu du Smictom, est venu présenter le rapport annuel d'activité 2019 à l'équipe municipale.

Le rapport est une compilation des indicateurs de l'activité d'un service public. Ce document permet une vision globale du fonctionnement du syndicat. Il fait ressortir les marges de progrès encore possibles, et les bonnes performances déjà accomplies.

Après délibération, le Conseil n'émet aucune observation à ce rapport.

réf : 2021-02-001

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**FINANCES - RENOUELEMENT ADHESION BRUDED 2021-2026**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu le renouvellement de l'adhésion BRUDED pour 2021-2026.

Pour mémoire : Bruded est une association, née en 2005, sous l'impulsion d'une poignée de petites communes rurales bretonnes fortement engagées dans des projets d'urbanisme durable. Ces pionnières ont décidé de mutualiser leurs réflexions et leurs moyens au sein d'un réseau solidaire d'échanges d'expériences et de réalisations de développement durable. Ce sont "des élus qui parlent aux élus". Aujourd'hui, Bruded compte plus de 130 communes sur les 5 départements bretons.

La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.

L'adhésion est calculée sur la base de la population totale fournie par l'INSEE et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, soit 0.30€ x 1097 habitants = 329.10€ pour 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler l'adhésion pour le reste du mandat de 2021 à 2026 et garde les mêmes membres ATERIANUS Perrine (titulaire) et Michel LETORT (suppléant) représentants de la commune au sein de l'association.

réf : 2021-02-002

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**FINANCES - AMORTISSEMENT TRAVAUX BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du comptable public la commune doit amortir les travaux de changement de la clôture des lagunes réalisés en 2019 en 1 fois sur le budget assainissement 2021.

Écriture budgétaire

DF 6811 5 263,20 €

RI 2822 5 263,20 €

Après délibération, le Conseil accepte d'amortir les travaux ci-dessus en 1 fois sur le budget assainissement 2021.

réf : 2021-02-003

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**BATIMENTS - TRAVAUX EXTENSION VESTIAIRES FOOT**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'extension des vestiaires de foot vu par la commission bâtiment.

**Descriptif :**

Le projet consiste à réaliser une extension de 24.5 m<sup>2</sup> du bâtiment "vestiaires de foot" dont 13,5 m<sup>2</sup> pour un vestiaire "arbitres" et 11 m<sup>2</sup> pour un local "infirmerie - local technique". La structure du bâtiment sera en ossature bois avec un toit recouvert en ardoises.

**Financement prévisionnel :**

Travaux 42 053,19 € HT

Maîtrise d'œuvre 7 284,79 € HT

Après délibération, le Conseil :

> accepte de réaliser les travaux ci-dessus

> approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus

> décide de lancer les consultations

> autorise Mme le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR – DSIL 2021

> autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

réf : 2021-02-004

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ESPACE RURAL - TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA CARRIÈRE DU CLOS POINTU**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu fait le 4 septembre 2020 suite à la visite de M. le sous préfet et des recommandations de M. Damien LEGRIS, adjudant chef chargé d'expertise auprès des sites sensibles afin de sécuriser le site de la carrière du Clos Pointu.

**Synthèse de l'échange :**

La signalisation est correcte à la portée de toutes personnes par les pictogrammes. L'emplacement de la clôture existante pour protéger toute approche pour pouvoir garder le champ visuel du site convient.

**Préconisations :**

1. Rétablir les sections coupées ou pliées, ce qui en autre est fait régulièrement.
2. Tailler les végétaux sur les zones régulièrement franchies.
3. Dérouler derrière la clôture et en particulier sur les zones nues, lieu de passages habituels, du fil barbelé en rouleau type concertina pour construire un enchevêtrement infranchissable. Sur le reste des pourtours les végétaux piquants sont suffisants pour la protection.
4. Ré-hausser le dessus du portail et renforcer les départs de clôture de part et d'autre de ce portail de secours par des panneaux rigides de même hauteur.
5. Procéder à une analyse de l'eau car il s'agit d'une friche industrielle, quid d'une toxicité possible?
6. Mettre en place une clôture côté falaise, risque de chute important.

Ces dispositions peuvent être mises en place à l'automne et pourront répondre à l'urgence de sécurité, mais aussi préserver la valorisation de ce site naturel de promenade et d'observation des espèces protégées.

Cette première étape réglée, cela nous donnerait le temps de travailler sur un plan de gestion et de valorisation du site aidé par la mission espaces naturels du Département d'Ille et Vilaine.

**Financement prévisionnel :**

Clôture autoroute côté falaise	2 700.00 € HT
Clôture simple torsion côté site	3 603.12 € HT

Après délibération, le Conseil :

- > accepte de réaliser les travaux ci-dessus
- > approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- > décide de lancer les consultations
- > autorise Mme le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2021
- > autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

réf : 2021-02-005

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ASSAINISSEMENT - ÉTUDE DÉPLACEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DE LA BRUÈRE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal suite aux travaux du rond point au pont de Macaire, le Département demande le déplacement du poste de relevage et des canalisations des EU de la Bruère.

De ce fait il est nécessaire de faire une étude de faisabilité, un devis a été demandé au bureau d'étude qui réalise actuellement le schéma directeur de l'assainissement de la commune.

Financement prévisionnel :

Devis NTE de 2 750,00 € HT

Après délibération, le Conseil :

- > accepte de réaliser l'étude ci-dessus
- > approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- > sollicite la subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- > autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

réf : 2021-02-006

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**MEGALIS - DÉPLACEMENT ARMOIRE DE LA BRUÈRE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal suite aux travaux du rond point au pont de Macaire, le Département a également demandé à Mégalis de déplacer son armoire technique, actuellement près du poste de relevage.

Mégalis propose à la commune de la déplacer sur la parcelle communale B1936 située au 7 la Bruère.

Après délibération, le Conseil :

> accepte la nouvelle localisation

> autorise Mme le Maire à signer la convention de servitude annexée à la présente délibération.

réf : 2021-02-007

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**VHBC - RAPPORT DE LA CLECT**

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 6 janvier 2021, le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté lui a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T., réunie le 19 novembre 2020.

Conformément au septième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de C.L.E.C.T. doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal par le président de la C.L.E.C.T.

Le rapport de C.L.E.C.T. du 19 novembre 2020 porte sur :

- L'élection du Président et Vice-président de la CLECT

- Transfert de la taxe de séjour

Après délibération, le Conseil approuve le rapport établi par la C.L.E.C.T. en date du 19 novembre 2020.

réf : 2021-02-008

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/02/2021  
Mme le Maire, MarieClaire BRAULT